

BUREAU DE RECHERCHES GÉOLOGIQUES ET MIN

SERVICE GÉOLOGIQUE NATIONAL

B.P. 6009 - 45060 Orléans Cédex - Tél.: (38) 63.80.01

DOCUMENT

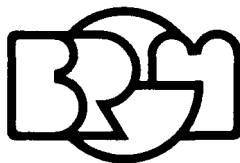


n° 9723

COMMUNE de BUDING (57)

EXTENSION DU CIMETIERE COMMUNAL

Rapport hydrogéologique réglementaire



Service géologique régional LORRAINE

Rue du Parc de Brabois - 54500 Vandœuvre-lès-Nancy

Tél. : (83) 51.43.51

1 - INTRODUCTION

Suite à la demande de Monsieur le Sous-Préfet, Commissaire adjoint de la République de l'Arrondissement de Thionville, concernant l'extension du cimetière communal de BUDING (57) - délibération du Conseil municipal du 1er août 1983 - l'un des hydrogéologues agréés en matière d'eau et d'hygiène publique du BRGM (SGR/LOR) s'est rendu sur les lieux (le 14.11.1983) afin de procéder à l'enquête hydrogéologique prescrite par la législation en vigueur (circulaire ministérielle du 30.06.1923).

2 - EMPLACEMENT PROPOSE (annexes 1 et 2)

Le village de Buding est situé dans la vallée de la Canner, à 12 km à l'Est de Thionville.

Le cimetière actuel est implanté autour de l'église. Le terrain proposé pour l'extension est un quadrilatère touchant par deux de ses côtés au cimetière actuel.

La superficie totale du terrain est de 3 ares 47 répartis sur les parcelles suivantes :

- section 1, parcelle 93, lieu-dit "Village" pour 1,39 ares,
- section 2, parcelle 94, lieu-dit "Village" pour 2,08 ares.

3 - CONTEXTE GEOLOGIQUE

Le village de Buding est établi sur le versant de rive droite de la vallée de la Canner. Les terrains affleurants dans ce secteur sont les marnes bariolées et les marnes rouges à gypse du Keuper supérieur. Les collines sont chapeautées par des terrains d'âge liasique (grès rhétiens, argiles de Levallois et calcaires à Gryphées).

La structure de ces terrains est de type monoclinale avec un léger pendage vers le Sud-Ouest. Aucun accident tectonique n'affecte ces terrains dans le secteur de Buding.

La fosse réalisée dans le terrain visé par le projet a donné la coupe suivante :

0,00 à 0,20 m terre végétale noire très argileuse
0,20 à 0,70 m marne brune plastique
0,70 à 1,30 m remblais pierreux (éléments calcaires)
1,30 à 2,00 m marne grise avec passées gréseuses de 5 à 10 cm
à 1,3 m, 1,6 et 1,9 m.

Une partie de la parcelle 93 correspond à une ancienne construction aujourd'hui complètement rasée et invisible. Cependant, il est possible que subsistent fondations et cave.

4 - CONTEXTE HYDROGEOLOGIQUE

La formation des marnes bariolées du Keuper sur laquelle est prévue l'extension du cimetière est imperméable. Les terrains susceptibles d'être aquifères sont les grès rhétiens et les calcaires à gryphées situés topographiquement et stratigraphiquement au-dessus des marnes bariolées sous forme de lambeaux au sommet des collines.

Aucune venue d'eau n'a jamais été constatée lors de la réalisation des fosses d'inhumation. La fosse réalisée sur le site d'extension était sèche lors de notre visite le 14.11.1983.

5 - ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Le village de Buding est alimenté en eau par le Syndicat des Eaux Est-Thionvillois à partir de puits captant la nappe alluviale de la Moselle à Basse-Ham et Koenigsmacker. Le réseau de distribution est sous pression.

6 - INCIDENCE DU PROJET SUR LA QUALITE DE L'EAU

Un cimetière constitue un foyer de pollution bactériologique lié à la décomposition des corps. Cette pollution est éliminée par auto-épuration dans les sols. La rapidité de cette auto-épuration est fonction de la nature des terrains.

Dans le cas présent, compte-tenu de l'imperméabilité des terrains et de l'existence d'un réseau de distribution d'eau potable sous pression alimenté à partir de points d'eau éloignés, aucun risque de pollution n'est à craindre.

Il n'existe ni puits, ni forages, ni sources dans un rayon de 100 m autour du site d'extension envisagé.

L'agglomération est pourvue d'un réseau d'assainissement. Les eaux usées sont traitées dans une station située dans la vallée de la Canner à l'aval du village.

7 - PRESCRIPTIONS

La commune compte (dernier recensement) 385 habitants. Le nombre des décès pour les 5 dernières années est le suivant :

:	:	:	:	:	:	:	:
:	ANNEE	1978	1979	1980	1981	1982	TOTAL
:	:	:	:	:	:	:	:
:	DECES	4	7	6	3	6	26
:	:	:	:	:	:	:	:

Compte-tenu des caractéristiques du terrain, la durée de rotation des corps est fixée à 15 ans.

La partie de la parcelle 93 correspondant à une ancienne construction ne pourra être destinée à l'inhumation du fait de l'hétérogénéité des terrains que l'on pourrait y rencontrer.

Aucun puits ou forage ne pourra être réalisé à une distance inférieure à 100 m du cimetière sans autorisation préalable.

Un fossé relié au réseau d'assainissement drainera les eaux de ruissellement du cimetière.

Dans le but d'éviter d'éventuelles infiltrations à partir du cimetière, les constructions en sous-sol ne seront pas autorisées dans un rayon de 35 m autour des terrains destinés à l'extension du cimetière.

8 - CONCLUSION

Après examen du contexte hydrogéologique du secteur de BUDING et sous réserve de l'application des prescriptions énoncées, un avis FAVORABLE est donné pour l'extension du cimetière communal à l'emplacement proposé.

Dossier instruit par :

Michel ALLEMMOZ

Ingénieur hydrogéologue

Vu le collaborateur principal

Jacques RICOUR

Hydrogéologue agréé en matière
d'eau et d'hygiène publique

Annexe 1 - Carte de situation (1/50.000)

Annexe 2 - Extrait du plan cadastral (1/500)